



Avant de partir en vacances
ou en déplacements
professionnels :
Vos vaccins sont-ils à jour ?

Les vaccins évitent bien souvent des vacances gâchées par des maladies évitables. Faisons le point.

→ Les vaccins universels

Diphtérie, tétanos, polio et coqueluche :

Après les vaccinations durant l'enfance, tout adulte devrait avoir reçu une dose à l'âge de ses 25 ans, 45 ans, 65 ans et ensuite tous les 10 ans. Depuis 2013, on est vacciné selon son âge et non plus selon une périodicité.

La vaccination contre la coqueluche doit être réalisée maintenant chez les adultes à cause d'une recrudescence de cette maladie respiratoire récente chez les non vaccinés. Elle est conseillée aussi à chaque grossesse.

La diphtérie est une maladie respiratoire étouffante ; le tétanos et la poliomyélite des maladies qui paralysent le système nerveux.

Rougeole, oreillons, rubéole :

Les personnes nées après 1980 doivent recevoir impérativement deux doses pour être protégées à vie.

Il y a une résurgence de la rougeole, très contagieuse, chez les personnes non vaccinées dans les pays occidentaux. Elle reste importante ailleurs.

La vaccination est contre indiquée chez les femmes enceintes et les personnes avec un déficit immunitaire.

Hépatite B :

Trois doses vous protégeront contre une maladie du foie qui se complique par des cirrhoses et des cancers. Elle se transmet par voie sexuelle et par le sang.

Méningites ACWY et B :

Une dose vous protégera 10 ans ou 5 ans si vous êtes une personne fragile. Ces méningites se transmettent par les voies respiratoires au contact de personnes porteuses. Il y a des cas en France et partout dans le monde mais surtout au Sahel lors des saisons humides.

Pneumocoque et Zona

Pour les plus de 65 ans ou personnes ayant des pathologies graves. Se renseigner auprès de votre médecin.

Covid

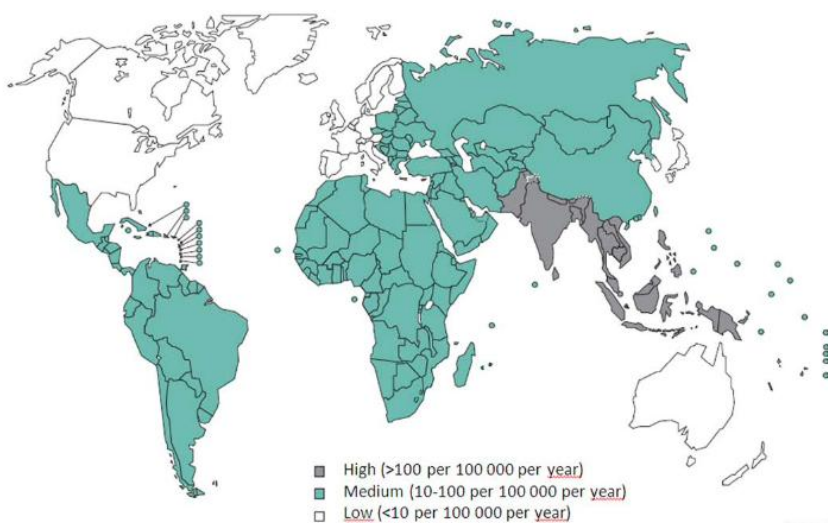
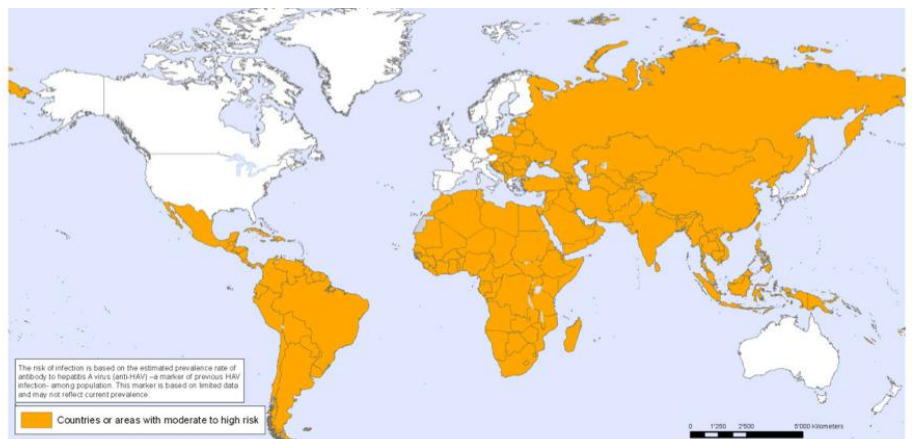
Pour les personnes fragiles



Selon les voyages, selon les pays et vos modes de vie (restauration, habitat, contact avec autochtones) :

Hépatite A :

Deux doses, espacées de 6 mois à 3 ans, vous protégeront à vie contre cette maladie du foie (mortelle dans un cas sur 10 000). Elle se transmet par les aliments et les mains sales.

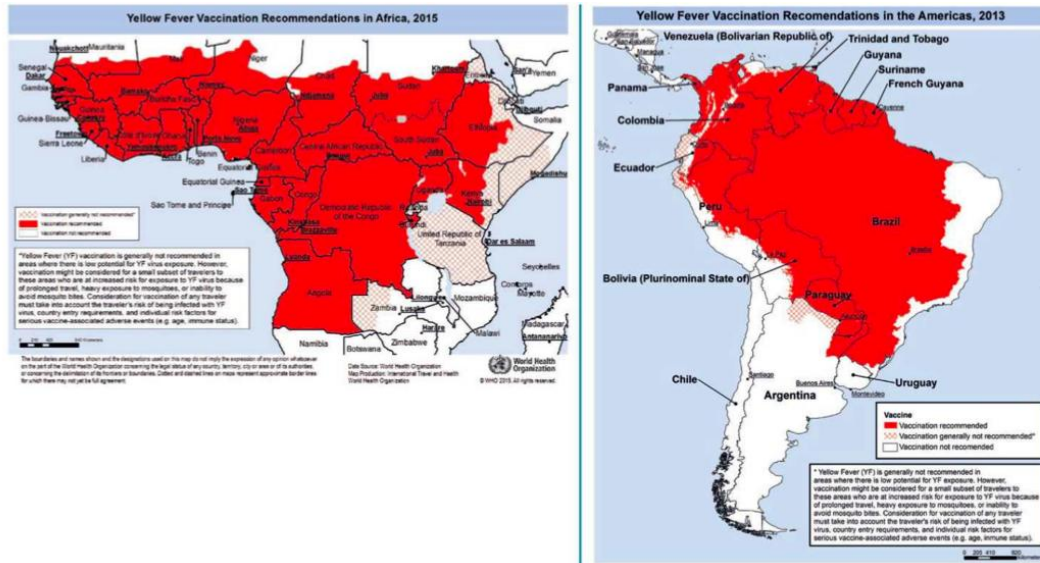


Typhoïde :

Une dose tous les 3 ans vous protégera contre cette maladie transmise par les aliments et les mains sales. Elle donne des diarrhées, de la fièvre avec des complications cérébrales et rénales.

Fièvre jaune :

Une seule dose, réalisée dans des centres agréés de vaccinations, vous protégera à vie contre cette fièvre transmise par les moustiques avec des complications hémorragiques, rénales et hépatiques.



Des centres de vaccination en Alsace

Centre agréé Strasbourg 03 88 11 63 77
Centre agréé Mulhouse 03 89 64 70 38

<https://www.chru-strasbourg.fr/service/centre-de-vaccinations-internationales-cvi/>

Pays où la vaccination à la fièvre jaune est obligatoire :

- **Pays d'Afrique intertropicale** : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique (RCA), Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo
- **Pays d'Amérique du Sud** : Guyane Française

Encéphalite japonaise :

Deux doses à un mois d'intervalle vous protégeront contre une maladie transmise par des moustiques. Elle donne de la fièvre et des complications cérébrales.

Quelles sont les zones à risque d'encéphalite japonaise?

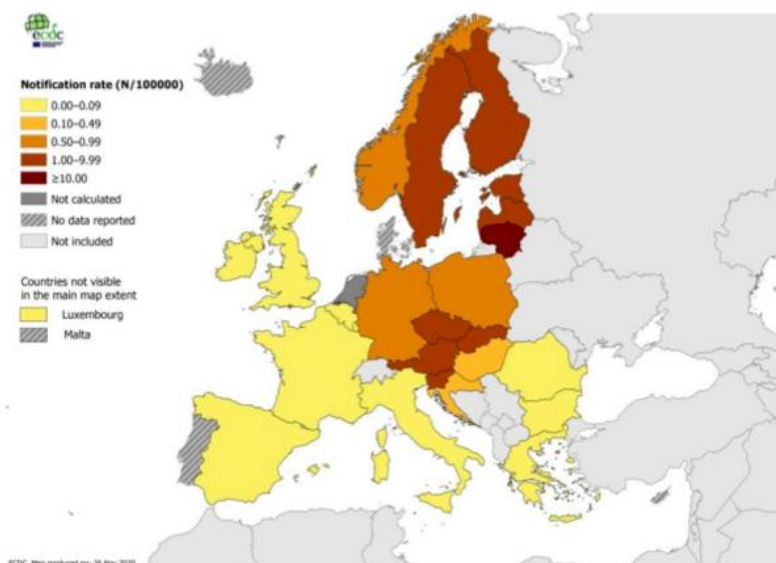
Malgré son nom, l'encéphalite japonaise ne se trouve pas seulement au Japon. À ce jour, **24 pays d'Asie-Pacifique** ainsi que l'est de l'Australie sont considérés comme des zones à risque.²



Encéphalite à tique :

(ne pas confondre avec la Maladie de Lyme) :

Deux injections à un mois d'intervalle, suivies d'un rappel à 6 mois et à 12 mois puis des rappels tous les 3 ans vous protégeront contre cette maladie aux conséquences cérébrales et musculaires.



A noter :



Dans le cadre de vos obligations professionnelles, votre médecin du travail pourra vous renseigner et vous prescrire les vaccins (sauf vaccin contre la fièvre jaune) en fonction de vos demandes, de votre état de santé et de votre façon de voyager. En effet, aller dans certains pays avec une organisation ne vous expose pas aux mêmes risques que voyager avec un sac à dos en mangeant et dormant chez l'habitant. Il pourra aussi vous prodiguer des conseils pour préserver votre santé en dehors des vaccinations (prévention du paludisme, des diarrhées du voyageurs, des MST, des maladies tropicales).

Les vaccins prescrits pour les déplacements professionnels doivent être pris en charge par votre employeur.

Certains ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

→ Pour aller plus loin dans l'information

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



Aux côtés des entreprises dans leur
démarche de prévention des risques
professionnels